

Séance extraordinaire du conseil

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 21 h, le 13 décembre 2011, conformément à la Loi sur les cités et villes, sur convocation écrite du greffier intérimaire à la demande du maire, Bernard Gagnon et signifiée à tous les membres du conseil les 9 et 10 décembre 2011.

Sont présents :

Monsieur le maire Bernard Gagnon;
Mesdames les conseillères M^{re} Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard, Norman Perreault et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et greffier intérimaire.

Est absente :

Madame la conseillère Marie Ginette Lafrance.

2011-12-333

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Comptes à payer – mois de novembre 2011
3. Fixation du taux d'intérêt sur les comptes en souffrance pour l'année 2012
4. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement imposant un droit supplétif au droit de mutation conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (projet de règlement n^o 1011)
5. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand (projet de règlement n^o 1012)
6. Adoption du règlement n^o 1010 décrétant l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2012
7. Renouvellement contrat assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite – période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 exclusivement
8. Adjudication de billets 1 286 000 \$ – 13 décembre 2011 – refinancement des règlements n^{os} 659, 768, 809, 846, 867, 880 et 881
9. Emprunt par billets 1 286 000 \$ – 13 décembre 2011 – modification des règlements n^{os} 659, 768, 809, 846, 867, 880 et 881
10. Période de questions
11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-216

2011-12-334

RÉSOLUTION

Comptes à payer – mois de novembre 2011

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de novembre 2011 et représentant les déboursés suivants :

➤ Fonds d'administration	1 141 215,57 \$
➤ Fonds des dépenses en immobilisations	<u>516 799,83 \$</u>
	<u>1 658 015,40 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-335

RÉSOLUTION

Fixation du taux d'intérêt sur les comptes en souffrance pour l'année 2012

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer le taux d'intérêt applicable sur les arriérés de taxes, compensations et autres comptes en souffrance;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, en date du 22 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que le taux d'intérêt applicable sur les arriérés de taxes, compensations et tous les autres comptes en souffrance envers la municipalité soit fixé à 12 % à compter du 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2011-22

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement imposant un droit supplétif au droit de mutation conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (projet de règlement n° 1011)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Norman Perreault, pour la présentation d'un règlement imposant un droit supplétif au droit de mutation conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

A-2011-23

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand (projet de règlement n° 1012)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Maurice Cantin, pour la présentation d'un règlement établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

2011-12-336

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1010 décrétant l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2012

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu au moins deux jours juridiques avant la présente séance et lu le règlement n° 1010;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que soit adopté le règlement n° 1010 décrétant l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-337

RÉSOLUTION

Renouvellement contrat assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite – période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 exclusivement

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu de madame Marie Breton de La Capitale assurances générales, les conditions de renouvellement de notre police d'assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite de la Ville pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 exclusivement;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du greffier intérimaire, Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 7 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du régime de retraite de la Ville auprès de La Capitale assurances générales, pour la période comprise entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 exclusivement, au prix de 1 389,75 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-338

RÉSOLUTION

Adjudication de billets 1 286 000 \$ – 20 décembre 2011 – refinancement des règlements n^{os} 659, 768, 809, 846, 867, 880 et 881

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Saint-Basile-le-Grand accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 286 000 \$ par billets en vertu des règlements d'emprunt n^{os} 659, 768, 809, 846, 867, 880 et 881, au pair échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

93 300 \$	2,85 %	20 décembre 2012
96 200 \$	2,85 %	20 décembre 2013
98 500 \$	2,85 %	20 décembre 2014
101 400 \$	2,85 %	20 décembre 2015
896 600 \$	2,85 %	20 décembre 2016

Prix : 100,00 Coût réel : 2,85 %

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-339

RÉSOLUTION

Emprunt par billets 1 286 000 \$ – 20 décembre 2011 – modification des règlements n^{os} 659, 768, 809, 846, 867, 880 et 881

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Basile-le-Grand souhaite emprunter par billet un montant total de 1 286 000 \$:

Règlement n ^o	Pour un montant de \$
659	170 800 \$
768	18 700 \$
809	91 400 \$
846	530 300 \$
867	28 500 \$
880	325 100 \$
881	121 200 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billets au montant de 1 286 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt n^{os} 659, 768, 809, 846, 867, 880 et 881 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le trésorier;

Que les billets soient datés du 20 décembre 2011;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	93 300 \$	
2013	96 200 \$	
2014	98 500 \$	
2015	101 400 \$	
2016	103 900 \$	(à payer en 2016)
2016	792 700 \$	(à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Ville de Saint-Basile-le-Grand émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 décembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements n^{os} 768, 809, 846, 867, 880 et 881, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS (21 h 30 à 21 h 40)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-12-340

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Bernard Gagnon
Maire

Jean-Marie Beaupré, OMA
Greffier intérimaire